Image not found or type unknown

Donation de terrain à batir

Par **lilouloic**, le **14/03/2009** à **21:33**

mon ami et moi somme pacsé.

son père va lui faire une avance sur héritage ou autre donation d'un terrain à batir.
Nous projetons d'y construire notre maison.

Mes questions sont les suivantes
es ce que si dans 20 ans on se sépare j'ai bien droit à la moitié de la maison?
es ce que mon ami ne sera pas jugé comme seul propriétaire sous prétexte que le terrain est à lui?

Merci de la réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés